

Chapitre 23 - Résidus et déchets des industries alimentaires, aliments préparés pour animaux

1) Sont inclus dans le n°23.09 les produits des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs, obtenus par le traitement de matières végétales ou animales et qui, de ce fait, ont perdu les caractéristiques essentielles de la matière d'origine, autres que les déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux issus de ce traitement.

Notes de sous-position

1) Pour l'application du n°2306.41, l'expression graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique s'entend des graines définies dans la Note 1 de sous-position du chapitre 12.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
230110.00.000	Farines, poudres, agglomérés en pellets de viandes, d'abats ; cretons	KGM	5	18	2		2
230120.00.000	Farines, poudres, agglomérés en pellets de poissons, crustacés, mollusques	KGM	5	18	2		2
230210.00.000	Sons, remoulages et autres résidus des traitements du maïs	KGM	10	18	2		2
230230.00.000	Sons, remoulages et autres résidus des traitements du froment	KGM	5	18	2		2
230240.00.000	Sons, remoulages résidus des traitements d'autres céréales, except. des 2304 ou 05	KGM	0	0	2		2
230250.00.000	Sons, remoulages et autres résidus des traitements de légumineuses	KGM	5	18	2		2
230310.00.000	Résidus d'amidonnerie et résidus similaires	KGM	10	18	2		2
230320.00.000	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre, autres déchets de sucrerie	KGM	10	18	2		2
230330.00.000	Dreches et déchets de brasserie ou de distillerie	KGM	10	18	2		2
230400.00.000	Tourteaux et résidus solides, de l'extraction de l'huile de soja.	KGM	0	0	2		2
230500.00.000	Tourteaux et résidus solides, de l'extraction de l'huile d'arachide.	KGM	10	18	2		2
230610.00.000	Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de coton, except. des n°2304 ou 2305	KGM	10	18	2		2
230620.00.000	Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de lin, except. des n°2304 ou 2305	KGM	5	18	2		2
230630.00.000	Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de tournesol, except. du 2304 ou 2305	KGM	5	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
230641.00.000	Tourteaux et résidus de graines de navette de colza à faible teneur en acide .rucique	KGM	5	18	2		2
230649.00.000	Tourteaux et résidus de graines de navette, de colza à haute teneur en acide .rucique	KGM	5	18	2		2
230650.00.000	Tourteaux résidus solides de l'extraction d'huile de coco, except. des 2304 ou 2305	KGM	5	18	2		2
230660.00.000	Tourteauxsidus solides de l'extraction d'huile de noix, except. Des 2304 ou 2305	KGM	10	18	2		2
230690.10.000	Tourteaux de germes de maïs	LTR	30	18	2		2
230690.90.000	Autres Tourteaux de germes de maïs	LTR	30	18	2		2
230700.00.000	Lies de vin ; tartre brut.	KGM	10	18	2		2
230800.00.000	Matières v.g et déchets v.g, résidus et ss-pdts ss for. de pellets, pour almts anim ndnca	KGM	10	18	2		2
230910.00.000	Aliments pour chiens et chats conditionn.s pour la vente au d.tail	KGM	30	18	2		
230990.10.000	préparations alimentaires de provenderie d'une concentration super ou .gale à 2 %	KGM	0	0	2		2
230990.90.000	Préparations alimentaires autres que celles du 23091000.	KGM	30	18	2		2